

## Brocante à Valmondois




### Règlement de la brocante

- Brocante réservée aux professionnels et aux particuliers.
- Les exposants doivent s'inscrire et régler leur emplacement avant toute installation.
- Toute réservation ne sera effective qu'après réception du bulletin de réservation accompagné du règlement et des photocopies demandées.
- La vente d'armes à feu, d'animaux, de bijoux en métal précieux ou de toutes autres marchandises prohibées est interdite. Le prix de vente doit être indiqué sur chaque article.
- Aucune circulation avant 6h ne sera autorisée
- L'installation devra se faire entre 6h et 8h30. Au delà, les véhicules ne pourront plus circuler sur la brocante et aucun départ ne sera possible avant 17h (sauf urgence).
- En raison du plan Vigipirate, aucun véhicule ne pourra stationner sur la brocante.
- Les exposants s'engagent à respecter : l'environnement de la commune, le code de la route pour le stationnement, et à se soumettre aux contrôles éventuels de la gendarmerie.
- Tout emplacement devra être laissé propre après le départ
- En s'inscrivant, les exposants déclarent connaître les règlements des brocantes et vide-greniers, et déchargent par la-même les organisateurs de toutes responsabilités quant à leur participation. (article R 321-9 du code pénal).

**AFIN DE FACILITER LE PASSAGE DES POMPIERS EN CAS D'URGENCE, UN MARQUAGE AU SOL INDIQUERA LA LIMITE DE VOTRE EMPLACEMENT A NE PAS DEPASSER**

### Fichiers:

 [Bulletin de réservation](#) [1]

---

**Source URL:** <http://www.valmondois.fr/agenda/brocante-valmondois-1>

### Liens

[1] [http://www.valmondois.fr/sites/valmondois/files/document/agenda/17\\_bulletin\\_reservation.doc](http://www.valmondois.fr/sites/valmondois/files/document/agenda/17_bulletin_reservation.doc)